en 1933.

Prix de la Faculté

1
- 1: 50 fr liv
- 2: 30 —

2
- 1: 95 f liv.
- 2: 30 liv

3
- 1: 120 f liv + 300 f (Nat. Régl.)
- 2: 30 f liv. + 300 f (Nat. Régl.)

4
- 1: méd. arg. 600 f liv. + 3800 f (Lafay)
- 2: 30 f liv + 500 f (Nat. Régl.)

Prix de T. P.

Chi. gén.

1
- 1. méd. arg. + 700 f Adrian
- — arg + 300 f —

Physi.

2
- 1. méd. arg + 700 f H. Rogier
- . — arg + 300 —

Chi. ana.

3
- 1. méd. arg. + 1900 Lafay
- — arg + 900 Couturi[illegible]

Microgr.

3
- 1 méd. arg + 700 Comm[illegible] Signet [illegible] règle.
- — arg + 300 Signet [illegible]

Microbio.

4
- 1 méd. arg. + 1000 O. C. [illegible]
- 1 méd. arg + 500 O. [illegible]

Chimie appli

4

Chimie des essais.
- 1 méd. arg. + 1000 [illegible] Compt. [illegible]
- 1 — + [illegible]

Chimie alim.
- 1 méd. arg. + [illegible] compt. [illegible]
- 1 méd. arg + [illegible]

Chi. bio et Toxico.
- 1 méd. arg + [illegible] Compt. [illegible]
- 1 méd. arg + [illegible]

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1933-1934.

Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris ».

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1934

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1933-1934.

Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris ».

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1934

SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ETUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière: faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE.......	30 fr. par an	(rachat	300 fr.).
— DONATEUR.......	100 fr.	—	—	1.000 —
— BIENFAITEUR....	500 fr.	—	—	5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à M. le docteur BOUSQUET, avenue Victor-Emmanuel-III, 73, Paris (8e), téléphone Elysées 14-86.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

(1926-1930.)

I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine GIRARD (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté) ;

Ferdinand ROQUES (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM.

P. GUÉRIN, *Doyen,* O ✻, ✪ I.
P. LEBEAU, *Assesseur,* O ✻, ✪ I.
P. DESPORT, *Secrétaire,* ✻, ✪ I.

PROFESSEURS

MM.

GUÉRIN, O ✻, ✪ I......	Botanique générale.
PERROT, O ✻, ✪ I......	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, O ✻, ✪ I....	Zoologie.
LEBEAU, O ✻, ✪ I......	Pharmacie chimique.
BOUGAULT, ✻, ✪ I....	Chimie analytique.
GORIS, O ✻, ✪ I........	Pharmacie galénique.
TASSILLY, O ✻, ✪ I....	Physique.
DAMIENS, ✻, ✪ I......	Chimie minérale.
HÉRISSEY, O ✻, ✪ I...	Chimie biologique.
SOMMELET, ✻. ✪ I....	Chimie organique.
LUTZ, ✻, ✪ I...........	Cryptogamie et Microbiologie.
FABRE, ✻, ✪ I........	Toxicologie.
LAUNOY, O ✻, ✪ I.....	Professeur sans chaire.

Doyen honoraire: M. RADAIS, O ✻, ✪ I.

Professeurs honoraires:

MM.

BÉHAL, G O ✻, ✪ I, membre de l'Institut.
DELÉPINE, O ✻, ✪ I, membre de l'Institut.
GUERBET, ✻, ✪ I.

CHARGÉS DE COURS

MM.

Marc HONNORAT, ✻, ✿ I.......	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O ✻, ✿ I.............	Pharmacodynamie.
DELABY, ✻, ✿ I................	Hydrologie et Hygiène.
PICON, ✿ I......................	Chimie minérale.
BACH, ✿ I......................	Microbiologie.
FLEURY, ✿ I..................	Chimie organique.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

DELABY, ✻, ✿ I.
PICON, ✿ I.
MASCRÉ, ✿ I.
FLEURY, ✿ I.

MM.

BACH, ✿ I.
BEDEL, ✿ I.
REGNIER, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM.

BEDEL, ✿ I........	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1re année de chimie générale.
FLEURY, ✿ I...... RÉGNIER, ✿ I.....	Agrégés chargés des travaux de chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ I.....	Micrographie.
LEROUX, ✿ I.......	Physique.
DEVAL, ✿ I........	Microbiologie.
DELABY, ✻, ✿ I.. PICON, ✿ I........ MASCRÉ, ✿ I......	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef: M. BERNARD, ✿ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie s'est réunie le 11 juillet 1934, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Guérin, Doyen. Après lecture et discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats pour l'année scolaire 1933-1934.

M. Régnier, Agrégé, a été ensuite désigné pour présenter le rapport général sur la tenue et les résultats de ces concours. Ce rapport a été lu et approuvé dans la séance du 15 novembre et l'Assemblée en a voté l'impression.

La délibération ayant été approuvée par décision ministérielle, la distribution des prix et médailles a eu lieu le 13 décembre, à 10 heures, dans la Salle des Actes de la Faculté.

A l'ouverture de la séance, M. le Doyen remercie les familles et les confrères qui, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, sont venus applaudir les lauréats. Il renouvelle ses plus vifs remerciements aux divers groupements et fabricants de produits pharmaceutiques qui, depuis plusieurs années, ont bien voulu doter nos prix de fin d'année et surtout nos prix de travaux pratiques de sommes importantes. Au Comptoir National de la Pharmacie Française, à l'Office Commercial Pharmaceutique, à la Nationale Réglementation, à la Maison Comar et au Syndicat Général de la Réglementation, à la Maison Adrian, à MM. Henry Rogier et Couturieux, il est heureux d'ajouter l'Union Nationale des Pharmaciens Français, qui a mis à la disposition de la Faculté une somme de 2.000 francs destinée à récompenser l'élève qui, au cours de l'année scolaire, sans remporter de prix, a obtenu deux mentions honorables.

M. le Doyen expose que le classement des élèves, d'après le nombre de points obtenus à l'examen, qui n'avait été mis en pratique que pour la première année, l'an dernier, a été étendu aux examens de la session de juillet, aux trois années.

Il adresse un très cordial merci au donateur anonyme qui, pour récompenser les meilleurs élèves de ces promotions, a si généreusement remis à la Faculté une somme de 20.000 fr. En accord avec lui, il a été convenu que les récompenses en argent ne seraient accordées qu'aux étudiants classés en tête de leur promotion, ayant pris part à toutes les épreuves du concours des prix de la Faculté, et n'ayant pas obtenu aux épreuves écrites de ces concours des notes qui auraient entraîné leur ajournement à l'examen correspondant.

La somme de 20.000 fr. a été entièrement distribuée, tous les étudiants mentionnés aux concours des prix de la Faculté ayant obtenu une récompense.

M. Desport, Secrétaire de la Faculté, proclame les noms des lauréats auxquels M. le Doyen remet les prix et médailles.

ANNÉE SCOLAIRE 1933-1934

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

PALMARÈS

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

Mlle VIGNERON (Marguerite), née le 20 avril 1915, à La Fère (Aisne).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle GUIMBELLOT (Jacqueline), née le 6 décembre 1914, à Bordeaux (Gironde).

Mentions honorables.

MM. CHARLES (Maurice), né le 9 avril 1915, à La Loupe (Eure-et-Loir).
LEBRETON (Roger), né le 29 janvier 1914, à Paris.
Mlle LANTENOIS (Andrée), née le 6 juillet 1913, à Dijon (Côte-d'Or).
M. LACOMME (Jean), né le 13 avril 1915, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

M. LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers (Seine-et-Oise).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. GOUPIL (Jean), né le 12 mai 1914, à Bordeaux (Gironde).

Mentions honorables.

Mlles KIRSCH (Michelle), née le 28 avril 1914, à Ham (Somme).
CHOUQUET (Geneviève), née le 3 octobre 1914, à Paris.

MM. GENET (Henri), né le 30 mai 1913, à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise).
MELLIAND (Guy), né le 18 mars 1912, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres)
et une somme de 300 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. OTTENWALDER (André), né le 4 mars 1911, à Troyes (Aube).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 200 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

Mlle BAZIN (Suzanne), née le 4 juillet 1912, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Mentions honorables.

M. Oudot (Jacques), né le 31 décembre 1912, à Saint-Mandé (Seine).

Mlles Mignon (Hélène), née le 5 février 1913, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Urbain (Geneviève), née le 29 novembre 1912, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix.

(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

(Non décerné.)

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 500 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

(Non décerné.)

Mention honorable.

Mlle Bouchery (Elise), née le 7 janvier 1912, à Paris.

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

M. Clément (André), né le 18 septembre 1914, à Dinan (Côtes-du-Nord).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

M. Chatin (Jack), né le 18 août 1914, à Evreux (Eure).

Mentions honorables.

M. Gentlet (Henri), né le 9 juillet 1913, à Paris.
Mlle Lemercier (Geneviève), née le 9 juillet 1914, à Paris.
M. Morel (André), né le 6 janvier 1914, à Vincennes.
Mlle Lebreton (Andrée), née le 10 mars 1913, à La Fère (Aisne).
MM. Cunin (Charles), né le 8 mars 1915, à Paris.
Librez (André), né le 4 février 1915, à Paris.
Moreau (Jules), né le 23 décembre 1912, à Paris.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

(N'a pas eu lieu cette année.)

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

(N'a pas eu lieu cette année.)

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et, en outre, *une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY.*

Mlle BAZIN (Suzanne), née le 4 juillet 1912, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par M. COUTURIEUX.*

M. CANAULT (Maurice), né le 7 juin 1912, à Chaintreaux (Seine-et-Marne).

Mentions honorables.

M. ZINCK (Camille), né le 26 octobre 1912, à Saint-Maur (Seine).
Mlles SOSSA (Simone), née le 15 mai 1914, à Paris.
NICOLLET (Suzanne), née le 14 mars 1911, à Paris.
MM. HAGOPIAN (Jacques), né le 22 mars 1908, à Paris.
SALLÉ (René), né le 4 décembre 1909, à Châteauroux (Indre).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par la Maison COMAR et une somme de 200 francs offerte par le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

M. Blin (Michel), né le 28 août 1911, à Montdidier (Somme).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Ex æquo.. { M. Ricquier (Serge), né le 23 juin 1912, à Valenciennes (Nord).
Mlle Apach (Marie), née le 8 août 1911, à Paris. }

Mentions honorables.

Mlles Grima (Cécile), née le 22 décembre 1910, à Bône (Constantine).
Mignon (Hélène), née le 5 février 1913, au Vésinet (Seine-et-Oise).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. Joyon (René), né le 20 mai 1911, à Gannat (Allier).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. Marceron (Lucien), né le 18 mars 1892, à Neuilly-sur-Seine.

Mentions honorables.

M. Chatenet (André), né le 13 février 1905, à Merigny (Indre).
Mlle Coulzonne (Geneviève), née le 15 août 1911, à Tholy (Vosges).
M. Guégan (Yves), né le 3 décembre 1909, à Nantes (Loire-Inférieure).
Mlles Duverdier (Jeanne), née le 8 septembre 1910, à Juilhac (Corrèze).
Perrin (Odette), née le 20 avril 1911, à Paris.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Martin-Lavigne (René), né le 20 avril 1910, à Bourg-la-Reine (Seine).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Le Bihan (Anna), née le 31 août 1910, à Toulon (Var).

Mention honorable.

Mlle Lechevrel (Marie), née le 9 mars 1907, à Montebourg (Manche).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle BOUCHERY (Elise), née le 7 janvier 1912, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle MAGDELAINE (Yvonne), née le 29 octobre 1910, à Paris.

Mentions honorables.

M. CHATENET (André), né le 13 février 1905, à Merigny (Indre).
Mlle LEGASTELOIS (Madeleine), née le 26 février 1909, à Paris.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. CONSTANTIN (Emile), né le 3 août 1900, à Carpentras (Vaucluse).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. GUEUGNON (Robert), né le 13 janvier 1909, à Paris.

Mentions honorables.

MM. FABRY (Jean), né le 2 décembre 1908, à Douai (Nord).
GIRARD (Maurice), né le 21 janvier 1910, à Narcy (Nièvre).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

(N'a pas eu lieu cette année.)

B) PRIX DESPORTES

(600 francs.)

M[lle] Bazin (Suzanne), née le 4 juillet 1912, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

C) PRIX FLON

(Non décerné.)

D) PRIX GOBLEY

(N'a pas eu lieu cette année.)

E) PRIX LAILLET

(Non décerné.)

F) PRIX LAROZE

(1.000 francs.)

M. Brard (Daniel), né le 7 juillet 1909, à Carrouges (Orne).

G) PRIX MENIER

1 médaille d'argent et *une somme de 4.000 francs.*

Mme Quatrebœufs, née le 30 mars 1908, à Saint-Quentin (Aisne).

H) PRIX LEBEAULT

(900 francs.)

M. Ottenwaelder (André), né le 4 mars 1911, à Troyes (Aube).

Une somme de 2.000 francs est offerte par
l'UNION NATIONALE
DES PHARMACIENS FRANÇAIS
à l'étudiant qui, sans remporter de prix, a obtenu deux mentions honorables au cours de l'année scolaire:

Mlle Mignon (Hélène), née le 5 février 1913, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Rapport de M. Régnier,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1933-1934

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me confier la rédaction du rapport sur le concours des prix de cette année scolaire. Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'honneur qui m'est ainsi fait.

Après vous avoir rappelé les résultats des diverses épreuves, je m'efforcerai, comme il est d'usage, de tirer quelques conclusions à leur sujet. Je serai heureux si, exprimant certaines remarques, me hasardant même à formuler certaines suggestions, je rencontre votre approbation. Je dois dire dès maintenant que ma tâche a été grandement facilitée par le rapport si documenté que vous a présenté M. le professeur DAMIENS, à la dernière Assemblée de la Faculté.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury: MM. Guérin, Coutière, Damiens.

Vingt candidats se sont présentés aux épreuves écrites. Seize ont remis des copies. Treize ont terminé le concours en prenant part aux épreuves pratiques et aux épreuves de reconnaissance. Les questions posées ont été les suivantes:

a) Épreuves écrites.

1° Physique: *Pouvoir rotatoire spécifique. — Loi de Biot;*

2° Chimie minérale: *Composés oxygénés de l'azote;*

3° Botanique: *Pollen et pollinisation* (ne pas traiter la fécondation);

4° Zoologie: *Bothriocephalidés.*

b) Épreuves pratiques.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant: acides chlorhydrique, sulfurique, oxalique, phosphorique, borique et, d'autre part, calcium et potassium;*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, de 10 animaux et de 10 minéraux.*

A la suite des épreuves normales, le Jury n'a pu différencier deux candidats qui avaient obtenu exactement le

même nombre de points pour chacune des épreuves, et auxquels le règlement ne permettait pas d'attribuer un prix ex-æquo. Une épreuve supplémentaire de reconnaissance a donc été organisée, et les deux intéressés y ont pris part.

Les épreuves du concours ont été, dans l'ensemble, satisfaisantes. On a pu noter une émulation sensiblement plus grande que les années précédentes entre les candidats qui se sont présentés plus nombreux.

Le Jury a finalement décidé d'accorder le premier prix à Mlle VIGNERON (67 points sur 100), le second prix à Mlle GUIMBELLOT (66 points).

Quatre mentions sont attribuées à M. CHARLES (65 pts), M. LE BRETON et Mlle LANTENOIS (61,5, *ex-æquo*), et M. LACOMME (58,5).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury: MM. GUÉRIN, BÉHAL, LEBEAU.

Onze candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

a) **Épreuves écrites.**

1° CHIMIE ORGANIQUE: *Généralités sur les carbures acétyléniques. — Etude particulière de l'acétylène;*

2° PHARMACIE CHIMIQUE: *Charbons officinaux. — Charbons activés. — Alcool absolu;*

3° PHARMACIE GALÉNIQUE: *Farine de Moutarde. — Farine de Lin;*

4° BOTANIQUE: *La fécondation chez les Angiospermes. — Formation de l'embryon et de l'albumen.*

b) **Épreuves pratiques.**

1° *Analyse d'une solution contenant; chlorate de potassium, chlorure d'ammonium, chlorure de zinc, chlorure de cadmium;*

2° *Analyse quantitative: mélanges en proportions variables de solutions normales d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique;*

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.*

Si les notes obtenues, par quelques candidats, pour certaines épreuves ont été insuffisantes, elles se sont trouvées largement compensées pour d'autres et le Jury propose de décerner :

Le premier prix à M. LARSEN (78 points sur 100), le second prix à M. GOUPIL (74 points) et une mention honorable à Mlle KIRSCH (68,5), à Mlle CHOUQUET (66,5), à M. GENET (65,5) et à M. MELLIAND (64,5).

TROISIÈME ANNÉE

Jury: MM. PERROT, BOUGAULT, GORIS.

Neuf candidats se sont présentés et ont pris part aux épreuves.

Celles-ci comportaient :

a) **Épreuves écrites.**

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Caractérisation et dosage des composés organiques à fonction aldéhydrique;*

2° Pharmacie galénique : *Emulsine, Imertène, Myrosine;*

3° Pharmacie chimique : *Brome, bromure de potassium, bromure d'éthyle, bromoforme;*

4° Matière médicale : *Les Stryehnées.*

b) Épreuves orales.

Cryptogamie : *Les Phycomycètes.*

c) Épreuves pratiques.

1° Matière médicale : a) *Etude micrographique d'un organe végétal: tige d'Eupotone;* b) *Examen d'une poudre commereiale de fèves de Saint-Ignace;*

2° Physique : *Déterminer le pouvoir rotatoire spéeifique* α *d'un liquide actif sur la lumière polarisée. Opérer avec un tube d'un déeimètre. On prendra la densité du liquide par une méthode donnée; la densité de l'eau à la température du laboratoire est: 0,997495;*

3° Reconnaissance : *10 produits de pharmaeie ehimique, 10 de pharmacie galénique et 20 de matière médicale.*

Le total des points obtenus par les candidats est de 81 sur 100 pour M. Œttenwalder, 73 pour Mlle Bazin, 70 pour M. Oudot, 65 pour Mlle Mignon et 61 pour Mlle Urbain.

Le Jury, très satisfait de l'ensemble du eoneours, propose d'attribuer le premier prix à M. Œttenwalder, le second prix à Mlle Bazin et des mentions honorables à M. Oudot et Mlles Mignon et Urbain.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury: MM. Hérissey, Lutz, Fabre.

Trois candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° Chimie biologique : *Les corps azotés du plasma des Mammifères; nature et dosage;*

2° Toxicologie : *Toxicologie des Solanées mydriatiques et de leurs alcaloïdes;*

3° Hydrologie et Hygiène : *Les méthodes analytiques employées en hydrologie en vue de la recherche et du dosage des halogènes;*

4° Microbiologie : *Conditions de vie des bactéries.*

b) Épreuves pratiques.

1° Bromatologie et Hydrologie : *Dosage des nitrates et de l'azote ammoniacal et albuminoïde dans un effluent de fosse septique;*

2° Essai des médicaments : *Essai qualitatif et quantitatif d'un chloroforme. — Y doser l'alcool.*

3° Diagnose de 5 médicaments : *Salicylate de mercure, sulfate de baryum, nitrate de pilocarpine, bromure d'éthyle, salicylate de benzyle;*

4° Analyse biologique et toxicologique : *Dosage de cholestérol dans un échantillon de sérum sanguin. — Dosage de l'arsenic dans une matière alimentaire;*

5° Microbiologie :

a) *Examen cytologique et bactériologique d'un pus à staphylocoques;*

b) *Identification des bactéries développées dans un bouillon* (Bacille coli, Sarcine) ;

c) *Examen d'une culture sur carottes* (Sporobolomyces roseus) ;

d) *Etude du pouvoir agglutinant d'un sérum donné sur deux cultures bactériennes développées sur gélose.*

A ces différentes épreuves, les candidats ont obtenu les notes suivantes :

NATURE DES EPREUVES	MAXIMUM	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR : Mlle BOUCHERY	Monsieur CHATENET	Monsieur GRANGIENS
Epreuves écrites:				
Chimie biologique	12	6	5	4
Toxilogie	12	8	8	9
Hydrologie et Hygiène	12	9	7	6
Microbiologie	12	6	6	7
Epreuves pratiques:				
Bromatologie	10	6	2.5	6
Essai des médicaments	10	2.5	3.5	3
Analyse biologique et toxicologique	10	5	1	1
Microbiologie	10	3	6	5
Travaux pratiques:				
(Moyenne de l'année)......	12	8	9	9
Total	100	53,5	48	50

Le concours, dans son ensemble, aussi bien pour les compositions écrites que pour les épreuves pratiques, a été jugé comme trop insuffisant pour que le premier prix puisse être décerné.

Le Jury propose de décerner une mention honorable à Mlle E. BOUCHERY, qui est la seule candidate ayant obtenu une note supérieure à la moyenne.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Soixante et onze élèves ont été désignés, par leurs notes antérieures, pour prendre part au concours. Cinquante-deux se sont présentés. Trois ont abandonné au cours des épreuves.

Celles-ci ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative : Chlorures, chlorates, strontium, calcium, ammonium ;*

2° *Préparation de l'ammoniac et distillation fractionnée d'un mélange de chloroforme et tétrachlorure de carbone.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les Assistants ;

2° Des notes obtenues aux revues de produits ;

3° Des résultats des concours de l'année ;

4° Des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le Jury propose de décerner une première médaille à M. Clément (278,5), une deuxième médaille à M. Chatin (275), sept mentions honorables à MM. Gentlet (273,5), Lemercier, Morel (273), Mlle Lebreton (272), MM. Cunin, Lebrez et Moreau J. (271).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

(Cette année le concours n'a pas eu lieu.)

CONCOURS DES TRAVAUX PRATIQUES

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Jury: MM. Bougault, Damiens, Fabre.

Sur 29 élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, 25 se sont présentés et 22 ont remis des résultats.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° DOSAGE : *On donne une solution décinormale de nitrate d'argent. Déterminer à l'aide de cette solution le titre d'une solution d'iode en prenant comme intermédiaire une solution de cyanure de titre inconnu ;*

2° ANALYSE QUALITATIVE D'UNE POUDRE : *Chaque échantillon de poudre contenait, selon les cas, 5 ou 6 ions. Ils renfermaient tous : du cuivre, de l'arsenic et, selon les cas, du bismuth, du mercure, du plomb, du zinc ou du magnésium jusqu'à concurrence de 5 éléments. De plus, certains échantillons contenaient de l'acide carbonique.*

Le classement des candidats est obtenu en tenant compte :

1° Des notes obtenues en deuxième et troisième année pour le travail, le cahier, l'interrogation et les concours de sélection (maximum 160 points ;

2° Des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Premier prix : Mlle BAZIN (Suzanne) [156 points] ;

Deuxième prix : M. CANAULT (154 points) ;

Mentions honorables : M. ZINCK et Mlle SOSSA (Simone) [153,5], Mlle NICOLLET et M. HAGOPIAN (152,5), M. SALLÉ (152 points).

MICROGRAPHIE

Dix-neuf élèves, désignés par leurs notes antérieures, ont pris part au concours.

Les épreuves comprenaient :

1° *Etude anatomique et détermination d'une tige de Malvacée* (Hibiscus Syriacus) ;

2° *Etude d'une poudre composée de: poudre de Lupulis mêlée de poudre de Lycopode;*

3° *Etude d'une poudre d'Ipécacuanha mêlée de poudre de Corozo, de poudre d'écorce de Chêne, farine de Maïs.*

Le classement des élèves a été fait en tenant compte des notes de travail (maximum 50 points) et de cahier (maximum 50 points), obtenues au cours des travaux pratiques, des notes obtenues au concours de fin de deuxième année (maximum 40 points), des notes obtenues au concours final (maximum 60 points) soit, au total, un maximum de 200 pts.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes:

Une première médaille à M. Blin (170 points);

Une deuxième médaille *ex-æquo* à M. Ricquier et à Mlle Apach (167 points);

Deux mentions honorables à Mlles Grima (155 points) et Mignon (153 points).

Microbiologie

Jury: MM. Lutz, Launoy, Bach.

Vingt-huit candidats, désignés par leurs notes antérieures, ont été appelés à prendre part au concours: quinze se sont présentés et ont terminé toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient:

1° *Examen cyto-bactériologique d'un pus* (staphylocoque);

2° *Identification de bactéries développées dans un tube de bouillon* (streptocoque, clostridium, sporogenes, pneumobacille de Friedländer);

3° *Etude et identification, si possible, d'une culture sur carotte* (Rhizopus septabus);

4° *Etude du pouvoir agglutinant d'un sérum donné sur deux cultures bactériennes différentes* (sérum antityphique, bacille typhique et para B) ;

5° *Reconnaissance de cultures ou préparations* (mêmes échantillons) ;

6° *Appréciation des notes obtenues par les candidats au cours de leurs travaux pratiques.*

Les résultats du concours ont été des plus satisfaisants et témoignent de l'intérêt que les élèves prennent à l'enseignement pratique de la bactériologie. Le Jury propose d'attribuer les récompenses suivantes:

Une première médaille à M. JOYON, qui a obtenu 90 points sur un total de 100;

Une deuxième médaille à M. MARCERON (86 points) ;

Cinq mentions honorables à M. CHATENET (82,5), à Mlle COULZONNE et M. GUÉGAN (80 points), Mlles DU VERDIER (79,5), PERRIN (Odette) [79 points].

QUATRIÈME ANNÉE

CHIMIE DES ESSAIS
(Pharmacie chimique.)

Treize élèves ont pris part au concours sur dix-huit convoqués.

Les épreuves étaient les suivantes:

1° *Essai qualitatif et quantitatif d'un sirop de codéine;*

2° *Détermination des quatre produits suivants: pyrogallol, urethane, chloramine, benzoate de bismuth.*

En tenant compte de la rédaction préliminaire, des résultats numériques, des dosages et des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année, le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. Martin-Lavigne, qui a obtenu 89 points sur 100 ;

Une deuxième médaille à M[lle] Le Bihan (86 points) ;

Une mention honorable à M. Lechevrel (85 points).

Bromatologie et Hydrologie

Sur les 31 élèves désignés par leurs notes de l'année pour prendre part au concours, 15 se sont présentés, ont effectué les épreuves et remis des résultats.

L'épreuve consistait en : *un dosage de chacun des sucres d'une solution de glucose, de lévulose et de saccharose.*

Le Jury a très heureusement constaté l'excellente tenue de ce concours. L'appréciation a été faite en tenant compte : de la somme des erreurs relatives sur les trois déterminations (60 points), de la rédaction préliminaire (20 points) et des notes obtenues au cours de l'année (20 points), soit un total de 100 points.

Le Jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M[lle] Bouchery (Elise) [84,5] ;

Le second prix à M[lle] Magdelaine (Yvonne) [78 points] ;

Deux mentions honorables à M. Chatenet et M[lle] Legastelois (Madeleine), *ex-æquo* (70 points).

Chimie biologique

Parmi les dix-huit candidats appelés par leurs notes antérieures à prendre part au concours, treize se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

Dosage de l'urée dans une urine, par la méthode gazométrique d'une part, par une méthode pondérale d'autre part.

Les résultats ont été très satisfaisants, puisque la plus grave erreur commise par le moins bon des candidats n'atteint pas 2 % pour l'ensemble des deux déterminations.

Les rédactions préliminaires, rédigées sans notes avant le dosage, montrent des différences notables entre les divers candidats, pour ce qui touche les connaissances théoriques et le sens critique.

En tenant compte de la rédaction préliminaire (maximum 20 points), des résultats numériques des dosages (maximum 60 points) et des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année, le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. Constantin, qui a obtenu 89 points sur un maximum de 100 ;

Une deuxième médaille à M. Gueugnon (87,5) ;

Deux mentions honorables à M. Fabry (87 points), l'autre à M. Girard (86,5).

PRIX DE FONDATION

PRIX DESPORTES

Jury : MM. Guérin, Perrot, Lutz.

Deux candidates, Mlles Bazin et Apach se sont présentées et ont subi toutes les épreuves.

Celles-ei comportaient :

Epreuve écrite : *Origine et développement de l'ovule des Angiospermes. — Pollinisation et fécondation. — Formation de l'embryon et de l'albumen;*

Epreuve pratique : *Etude histologique d'une tige d'Eugenia Jambos. — Etude d'un champignon parasite* (Phragmidium Tubereulatum) *sur Rosa canina (feuilles et tige);*

Reconnaissance *de 60 plantes fraîches.*

Appréciation *des cahiers de travaux pratiques de Micrographie.*

La eopie d'éerit de Mlle Bazin a partieulièrement retenu l'attention du Jury, en raison de sa bonne tenue générale et de la somme de eonnaissanees bien assimilées qu'elle représente.

L'ensemble des épreuves pratiques a donné, à peu de chose près, les mêmes résultats pour les deux candidates.

Le total des points obtenus a été :

Mlles Bazin	80 points.
Apach	67 —
sur un total de...........	100 points.

En conséquenee, le Jury propose de déeerner le prix Desportes à Mlle Bazin.

PRIX LEBEAULT

Jury : MM. Lebeau, Goris, Hérissey.

Un seul eandidat a pris part au concours : M. Ottenwaelder.

EPREUVE ÉCRITE: *Glycérides d'origine végétale. Constitution: emploi en pharmacie.*

EPREUVE ORALE: *Dérivés chlorés du méthane et de l'éthane employés en pharmacie.*

RECONNAISSANCE *de dix médicaments chimiques et de dix médicaments galéniques.*

Le Jury a accordé au candidat 40 points sur 50 pour l'épreuve écrite, 16 points sur 30 pour l'épreuve orale qui a été véritablement faible et 16 points sur 20 pour l'épreuve de reeonnaissance.

Le Jury propose d'attribuer le prix Lebeault à M. OTTENWAELDER, qui a mérité ainsi 72 points sur un maximum de 100.

PRIX LAROZE

Jury: MM. LEBEAU, BOUGAULT et FABRE.

Un seul travail a été présenté au concours pour le prix Laroze.

Ce travail a pour auteur M. D. BRARD, et pour titre: *Contribution à l'étude toxicologique du Chrome.*

Dans un premier chapitre intitulé: « Le Chrome en toxicologie », M. BRARD expose rapidement les emplois du chrome et de ses dérivés dans l'industrie, en insistant spécialement sur ceux qui sont susceptibles de provoquer des intoxications professionnelles chez les ouvriers manipulant ces divers produits (Chromage électrolytique. — Tannage des cuirs. — « Jaunes de chrome », etc...).

Après un exposé rapide des emplois passés des dérivés du chrome en thérapeutique et des accidents auxquels ont donné lieu ces composés, puis de quelques cas de suicides ou d'empoisonnements accidentels, l'auteur s'étend sur les

intoxications constatées chez les ouvriers dans l'industrie. Il décrit, en particulier, les lésions de l'épiderme et les lésions des voies respiratoires. Il cite, dans cette partie, les travaux de nombreux chimistes ou hygiénistes et, en particulier, les intoxications expérimentales effectuées sur les animaux qui avaient pour but, soit de déterminer les doses toxiques, soit de reproduire les accidents constatés dans l'industrie chez les ouvriers manipulant les dérivés du chrome.

Dans le chapitre « Recherche qualitative du chrome », M. Brard a étudié spécialement la réaction donnée par le chrome hexavalent avec la diphénylcarbazide et a pu la rendre spécifique du chrome en opérant en milieu sulfurique et en présence d'acide phosphorique pour éliminer le trouble dû aux divers métaux (Fe, Ni, Co, Cu, Hg, etc...).

D'autre part, l'examen de la coloration au spectrophotomètre a donné une courbe d'absorption caractéristique, présentant un palier entre 5.300 et 5.500 U. A.

Dans le chapitre « Dosage du Chrome », après un bref exposé des différentes méthodes utilisées pour doser le chrome, M. Brard effectue une étude critique du microdosage volumétrique du chrome par l'iode, d'une part, et par le sel ferreux, d'autre part. Il adopte le dosage au sel ferreux avec titrage de l'excès au permanganate, pour les quantités de chrome allant jusqu'à 0 mg., 3 — 0 mg., 4; pour les quantités moindres, il utilise le dosage colorimétrique à la diphénylcarbazide qui permet de doser des quantités de chrome de l'ordre du 1/1000 de mg.

Ces techniques de dosage s'adressant au chrome hexavalent, M. Brard a étudié l'oxydation du chrome trivalent en chrome hexavalent par l'acide perchlorique, le perhydrol en milieu alcalin et le persulfate en présence de nitrate d'argent.

M. Brard a adopté les techniques nitro-perchlorique et nitro-sulfoperchlorique pour la destruction des matières organiques. Il a constaté qu'il y avait un entraînement du chrome au cours de la destruction. Le métal entraîné peut être récupéré par distillation, en présence de quelques centimètres cubes d'acide sulfurique pur, du liquide provenant de la condensation des vapeurs émises au cours de la destruction. La récupération, dans ces conditions, est sensiblement parfaite.

Quoi qu'il en soit, cet entraînement est très faible, et M. Brard a montré qu'il ne se produit qu'avec le chrome trivalent.

M. Brard a établi une technique de dosage direct du chrome sur le résidu de destruction, en oxydant le chrome trivalent en chrome hexavalent par le persulfate, à chaud, en présence de nitrate d'argent comme catalyseur. Le permanganate provenant de l'oxydation du manganèse normal des tissus, est décomposé par l'acide chlorhydrique, à chaud, pour effectuer ensuite le dosage volumétrique ou colorimétrique, suivant la teneur en chrome. M. Brard dose aisément jusqu'au 1/1000 de mg. de chrome, avec une exactitude très satisfaisante.

M. Brard a, ensuite, effectué sur des chiens, des intoxications aiguës au bichromate de potassium par voie buccale, hypodermique ou intra-veineuse.

Les symptômes d'empoisonnement et les lésions constatés sont attribuables, en grande partie, à la causticité et aux propriétés émétiques du sel.

M. Brard signale, en dehors du foie et des reins, une localisation importante du toxique dans les glandes endocrines (surtout surrénales, thyroïdes et *hypophyse*). Leur teneur en chrome est considérable par rapport à celle du muscle.

Le coefficient de partage érythro-plasmatique est en faveur des globules. L'élimination du chrome a lieu par les urines, la bile et les muqueuses stomacales et intestinales.

Lorsque le bichromate est administré à forte dose, la mort se produit par suite des hémorragies répétées qu'il provoque et qui sont dues à sa causticité; mais, lorsque le bichromate est absorbé lentement, et à dose relativement faible, il apparait des accidents respiratoires graves, aboutissant à la mort par asphyxie.

M. Brard a constaté des lésions de tout le tube digestif, des poumons et des reins.

Les sels chromiques sont moins toxiques que les bichromates et ne provoquent la mort qu'à forte dose. Les symptômes de l'empoisonnement sont peu caractéristiques. Il y a des hémorragies du tube digestif. L'élimination du toxique se fait par les mêmes voies que précédemment. Il y a également fixation, en quantité importante, du chrome sur les glandes endocrines.

M. Brard a, ensuite, effectué des intoxications chroniques au chrome trivalent et au chrome hexavalent, en administrant chaque jour, par voie buccale, de faibles doses.

Au bout d'un certain temps, l'animal maigrit, puis, des abcès apparaissent en diverses parties du corps. Le chien s'affaiblit progressivement. Il perd ses poils, la peau se desquame abondamment. L'anémie va en s'accentuant et la mort se produit après 2 ou 3 mois de traitement.

M. Brard a constaté, dans ce cas, une hypoglobulie intense (moins de 1.000.000 de globules rouges au mm³) accompagnée d'hyperleucocytose caractéristique, correspondant à l'apparition d'abcès signalés par l'auteur. (Les polynucléaires dépassent parfois 90 p. 100.). M. Brard a caractérisé au spectrophotomètre la présence de méthémoglobine dans le sang des animaux soumis à ces intoxications chroniques par voie buccale, Il y a une légère hyperglycémie et

une augmentation considérable de l'urée sanguine. A la mort, il y a de l'œdème pulmonaire.

L'élimination du chrome se fait par les urines et les matières fécales. Il y a fixation, en forte quantité, du toxique par les phanères et les glandes endocrines. Les ganglions lymphatiques contiennent également du chrome.

M. Brard signale la fixation du chrome par les os et, en particulier, par la moelle osseuse, ce qui permettrait d'expliquer la diminution du nombre des globules rouges, l'hémotopoïèse ne s'effectuant plus normalement.

M. Brard conclut à la toxicité du chrome trivalent et du chrome hexavalent, même à faible dose (quelques centigrammes chez des chiens de 10 kg.) si cette dose est renouvelée quotidiennement pendant un temps suffisant.

Ce travail d'analyse et de toxicologie est conduit avec méthode et présenté avec clarté.

Il a exigé de son auteur une grande persévérance dans l'effort et une somme de travail considérable pour vaincre les difficultés rencontrées à chaque pas dans ce sujet délicat.

Votre Commission estime que le travail de M. Brard répond par son objet aux conditions du prix Laroze; par la manière dont il a été traité, il mérite d'être récompensé par l'attribution, à son auteur, de la totalité du montant de ce prix.

PRIX MENIER

Jury: MM. Perrot, Guérin, Coutière, Goris, Lutz.

Le sujet proposé par la Faculté était: *Les Lythracées médicinales, à l'exception du Henné.*

Une candidate, Mlle Quatrebœufs, a déposé un mémoire et a pris part aux autres épreuves du concours.

Le mémoire comporte l'historique de la famille, les caractères botaniques généraux, la répartition géographique, la classification générale avec discussion des classifications de Kœhne et de Baillou, puis, la description morphologique et anatomique des Lythraeées indigènes et de quelques espèces exotiques.

Le travail soumis à l'appréciation du Jury témoigne de quelques faiblesses: un certain nombre de points touchant la morphologie florale et l'histologie des plantes sont traités d'une manière un peu superficielle ou comportent des erreurs d'interprétation; la partie ehimique est également trop succincte. Néanmoins, l'ensemblé représente un effort honorable et a reçu la note 35 sur un maximum de 60.

Par contre, la reconnaissance *(30 produits de matière médieale)* et la dissertation sur l'un d'eux (*Strophantus gratus)* ont été exeellents et ont mérité respectivement 27 points sur 30 et 9 sur 10, ee qui porte à 71 sur 100 le total des points obtenus par la candidate.

En conséquenee, le Jury propose de déeerner le prix Menier à Mlle Quatrebœufs.

Messieurs,

Si nous nous bornions à comparer les résultats obtenus, cette année, à ceux qui ont été obtenus au cours des années précédentes, il semble que nous aurions lieu d'être satisfaits. Il est, en effet, possible de signaler la très bonne tenue de certaines épreuves et, aussi, de remarquer, pour certaines années, un afflux plus grand de candidats. Pourtant, notre satisfaction ne peut être complète, puisque subsiste encore, en bonne partie, cette indifférence que présentent nos élèves à l'égard des Prix de Faculté, indifférence que vous connaissez bien et que vous avez déjà essayé de combattre. Cet état de choses a abouti, en 1934, au fait regrettable que la plus haute récompense que la Faculté puisse attribuer à ses élèves, la médaille d'or, n'a pu être décernée, en raison de l'insuffisance des épreuves.

Il convient cependant de ne pas être trop pessimiste et de porter les yeux surtout sur les améliorations apportées par les mesures que vous avez su prendre. Elles permettent d'espérer que mes successeurs, dans la tâche que je remplis aujourd'hui, n'auront plus qu'à vanter la belle tenue de nos concours.

Qu'il me soit permis de rappeler quelle était la situation dans ces années dernières, quelles suggestions étaient faites et quelles mesures ont été prises. Je montrerai ensuite les résultats déjà obtenus. J'indiquerai, enfin quelques aspects de la question qui nous préoccupe.

En premier lieu, mes prédécesseurs constataient que peu d'élèves avaient pris part aux concours des Prix de Fondations. Il en est de même cette année. Nous ne trouvons, en effet, pour la plupart des prix, qu'un seul candidat. Certes, ces candidats uniques se sont montrés suffisamment à la hauteur des épreuves et, en ce sens, nous devons nous tenir pour satisfaits. Pourtant, le but cherché par le fondateur

n'est peut-être pas tout-à-fait rempli puisque, faute de concurrence, le concours, à proprement parler, n'existe plus. De plus, nous pouvons toujours craindre que ce candidat unique finisse lui-même par faire défaut ou que ses épreuves faiblissent exagérément, ce qui est arrivé parfois dans ces dernières années. Il serait donc utile de faire quelque effort pour élargir, ici aussi, la compétition. Du reste, nous devons espérer que les mesures prises pour relever le niveau des Prix de Faculté, retentiront sur les Prix de Fondations, tout au moins sur ceux qui ne comportent pas la présentation de mémoires scientifiques. Pour les prix destinés à récompenser les recherches de laboratoire, la question est évidemment, en effet, tout autre.

Il est un point, cependant, qui me paraît un peu particulier à ces Prix de Fondations. J'aime à penser que nos élèves lisent, tous, avec le plus grand soin, les affiches qui annoncent ces concours, ou bien les plamarès qui, grâce à la générosité de la « Société des Amis de la Faculté », sont distribués à chacun d'eux. Pourtant, il reste un peu à craindre que ces textes officiels, énumération rapide et sèche de prix, dont certains changent chaque année de dénomination, ne montrent pas tout l'intérêt de ces épreuves et surtout n'expliquent pas suffisamment toute la possibilité que possède chaque bon élève d'y prendre part. Pour tout dire, j'ai un peu l'impression que la grande masse de nos élèves ne connaît pas suffisamment ces Prix de Fondations, dont elle n'a pas vu d'équivalents dans l'enseignement secondaire, ou qu'elle les considère, trop vite, comme réservés à des étudiants particulièrement avertis ou déjà tout à fait spécialisés. Peut-être serait-il suffisant, pour attirer un plus grand nombre de candidats, d'expliquer directement à nos élèves, aux cours ou aux travaux pratiques, l'intérêt et le mécanisme de ces épreuves ?

Mais le problème, encore plus important, dont nous devons, une fois de plus, aborder l'étude, est celui de la désaffection que présentent encore, pour partie, nos élèves pour les Prix de fin d'année dits « de Faculté ».

Revenons, si vous le voulez bien, à l'an dernier, au moment où nous examinions les chiffres réunis par mon prédécesseur à cette place, M. Bedel.

Nous constations, à sa suite, que très peu de candidats avaient pris part aux concours des Prix de Faculté, alors qu'un bien plus grand nombre, nombre fort suffisant, s'était présenté aux épreuves des Prix de Travaux pratiques. Mon collègue voyait à ce fait deux causes principales : d'abord la date des concours (les épreuves des prix précédaient en effet les examens, et il était à craindre que le souci de l'examen absorbât trop complètement l'activité de nos étudiants), ensuite la modestie trop grande des meilleurs parmi nos élèves, se jugeant mal préparés, ou moins bien préparés que leurs camarades, et n'osant pas se mettre en avant pour affronter les épreuves de nos concours.

Ces causes vous sont apparues tout à fait dignes de retenir votre attention. Vous avez ainsi été amenés à prendre un certain nombre de mesures. D'une part, vous avez reporté les épreuves des concours après les examens. D'autre part, étendant aux trois premières années une mesure déjà prise, en 1933, pour la première année, vous avez établi un Classement général basé sur les notes obtenues aux Travaux pratiques et aux examens, destiné à indiquer à chacun sa véritable place et à donner aux meilleurs élèves la confiance en eux qui pouvait leur manquer.

Mais ces mesures n'ont pas été les seules prises. Ayant remarqué à quel point nos Prix de Faculté, sauf en ce qui concerne la quatrième année, étaient dépourvus de récompense directement tangible, vous avez voulu que les récompenses importantes, attribuées, cette année, par un généreux

donateur aux premiers du Classement général, ne soient effectivement données que si les heureux bénéficiaires prenaient part aux concours de fin d'année. Par ailleurs, pour encourager ceux de nos élèves qui, bien que fort méritants, n'avaient pu, dans nos concours, accéder aux toutes premières places, vous aviez décidé que trois mentions honorables, obtenues pendant leur vie scolaire, permettraient à ces élèves de porter le titre de lauréats de notre Faculté.

Enfin, vous avez voulu reprendre la tradition d'une distribution des prix en quelque sorte solennelle. Vous avez pu constater, par l'affluence des étudiants et par celle de leurs parents et de leurs amis, par la chaleur des applaudissements qui ont accueilli l'allocution de Monsieur le Doyen et la lecture du Palmarès, à quel point votre mesure était heureusement appréciée. Cette cérémonie avait encore un autre intérêt. Elle a permis à nos lauréats de venir remercier eux-mêmes, les donateurs généreux qui leur permettaient de tirer de leur effort un profit matériel, direct, souvent fort appréciable.

Voyons maintenant quels résultats ces mesures ont permis d'atteindre.

PRIX DE FACULTÉ

NOMBRE DES CANDIDATS

DÉSIGNATION	MOYENNE DES ANNÉES 1928 à 1932	1933	1934
Première année	12	11	20
Deuxième année	8	14	11
Troisième année	5	3	9
Quatrième année	5	5	3

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

Nombre des Candidats

DÉSIGNATION		MOYENNE DES ANNÉES 1928 à 1932	1933	1934
1re année		28	26	52
2e année		8	9	
3e année	Chimie analytique	16	21	25
	Micrographie	16	21	19
4e année	Microbiologie	16	19	15
	Chimie des essais	10	17	13
	Chimie alimentaire	10	11	15
	Chimie biologique et toxicologie	11	14	13

Pour la première année, nous constatons un afflux très notable de nos étudiants au concours du Prix de Faculté: 20 candidats, au lieu de 11 l'an dernier, ont pris part aux épreuves écrites; 13, au lieu de 7, se sont présentés aux épreuves orales et ont montré, à la satisfaction du Jury, une « émulation sensiblement plus grande que les années précédentes ».

Fait digne de remarque, ces résultats heureux se sont même fait sentir, en première année, pour les concours des Prix de Travaux pratiques où nous voyons 52 élèves, au lieu de 26, prendre part aux épreuves.

Mais, pour les autres années, les nombres de 1934 ne sont pas aussi nettement favorables: nous notons, aux épreuves

écrites, pour la deuxième année, 11 candidats au lieu de 14, pour la troisième année, 9 au lieu de 3, et enfin pour la quatrième année, 3 candidats seulement au lieu de 5.

Ainsi donc, il apparaît que, parmi les mesures prises, celles qui sont d'application générale n'ont pas apporté jusqu'ici une grande amélioration. Seul, le classement préliminaire semble avoir apporté une amélioration nette, particulièrement pour la première année, qui avait déjà, l'an dernier, bénéficié de cette mesure. Pourtant, même pour cette première année, on constate qu'une grande partie des élèves les mieux placés au Classement général s'est tenue à l'écart du concours. On cherche, en vain, sur la liste des candidats au Prix de Faculté, les 8 élèves qui se trouvaient placés, au Classement général, entre le premier et le dixième.

Quoi qu'il en soit, si nous comparons le nombre des candidats pour la première année (20) à celui des candidats pour la quatrième année (3), et si nous rapprochons de ces chiffres, d'une part, le peu d'attrait matériel que devaient présenter pour les étudiants de première année les quelques dizaines de francs de livres attribués, primitivement [1], aux deux premiers, et, d'autre part, l'intérêt qu'aurait dû susciter chez les étudiants de quatrième année la médaille d'or, accompagnée de la belle somme de 3.800 francs, nous sommes bien obligés de constater que nos élèves ne sont pas, pour l'instant du moins, menés par le désir d'acquérir « les biens de ce monde ». Il semble bien qu'à l'âge où ils se trouvent, ils répondent à des facteurs psychologiques d'un ordre plus complexe, et qu'en particulier cette modestie, qui caractérise, d'après mon prédécesseur, une grande partie de nos élèves,

1. La décision d'attribuer aux deux premiers lauréats des Concours des trois premières années une partie du don important, reçu cette année, a été postérieure à l'inscription au concours.

ne soit pas entièrement un mythe aimable créé par son indulgente affection.

De ce point de vue, il paraît possible d'améliorer, encore, ces bons résultats, en tenant compte d'autres facteurs psychologiques.

Il nous faut, en effet, compter avec l'âge de nos élèves et l'état de maturité de leur esprit. Hier encore, ils étaient soumis à la règle stricte du lycée; ils sont, à l'heure où ils nous arrivent, désormais libérés de presque toute contrainte. Rares, certainement, sont ceux qui trouvent aussitôt le bon chemin. Quelques détours sont compréhensibles, quelques fausses routes, même, sont excusables. Pourtant, pour ce qui nous occupe, il n'est peut-être pas tout à fait indiqué de faire fond, déjà uniquement, sur le jugement personnel de nos élèves, ou sur les conseils qu'ils peuvent tenir de leurs camarades plus anciens. Peut-être, faisant un peu plus d'enseignement « dirigé », pourrions-nous atteindre plus facilement le but que nous poursuivons ? Serait-ce tout à fait contraire à l'esprit de l'Enseignement supérieur si, vous basant sur le Classement général préliminaire, vous décidiez que l'inscription aux concours est déjà par elle-même une distinction, et que seuls pourraient, et dans une certaine mesure, devraient prendre part à ces épreuves les élèves reconnus comme suffisamment dignes de le faire ? C'est là, rappelons-le, le mécanisme même de nos Concours des Travaux pratiques et la raison profonde, j'en suis convaincu, de leur succès.

Il faudrait, bien entendu, être assez large dans le choix du nombre des candidats ainsi officiellement admis. Nous constatons, en effet, que l'élève ayant le premier prix au concours de troisième année n'avait que la trentième place au Classement général, et que l'élève arrivé second au concours de première année ne figurait qu'au quarante-troisième rang dans ce classement. En tous cas, ce choix

permettrait d'écarter un certain nombre de candidats, placés tout à la fin de la promotion, qui ne craignent pas de venir se présenter aux concours, montrant ainsi, n'en déplaise à mon aimable collègue, qu'ils ne peuvent se parer du plus petit brin de modestie.

Si cette suggestion vous paraissait recevable, il serait peut-être encore possible, toujours par analogie avec l'organisation des Concours de Travaux pratiques, de tenir compte, pour les Concours de fin d'année, des notes obtenues dans le Classement général. Ainsi seraient encore mieux utilisés ces documents qui traduisent semestre par semestre, examen par examen, l'effort de nos étudiants. Ainsi disparaîtrait cette dissemblance, quelque peu étonnante, entre les deux listes de nos meilleurs élèves, l'une provenant du Classemet général et qui sera toujours soumise, malgré tout, aux « imperfections inévitables » signalées par M. le professeur Damiens, l'autre provenant des Concours de fin d'année, et qui présente seule un caractère de « régularité absolument inattaquable ». Peut-être même, enfin, pourrait-on faire bénéficier, et cette fois directement, le second classement des faveurs matérielles que le premier a déjà su s'attirer.

Mais, pour le but que nous poursuivons, parmi toutes les difficultés, il en est encore une, dont il ne faut pas, à vrai dire, exagérer l'importance, mais sur laquelle il convient toutefois de ne pas fermer complètement les yeux. Je voudrais lui consacrer quelques lignes, car, bien qu'elle soit fort ancienne, elle n'a pas été, à ma connaissance, rappelée par mes devanciers directs. C'est le fait que les étudiants internes des Hôpitaux ou des Asiles, qui représentent, pour une bonne part, l'élite de nos élèves, particulièrement nombreux dans les deux dernières années, n'ont pas, sauf exception, la possibilité d'assister à certains cours. Si nous n'envi-

sageons que les conséquences relatives à la question, qui nous intéresse ici, nous devons constater qu'il est moins tentant, pour ces élèves, de se présenter à des épreuves qui portent sur ces cours. Ajoutons à cela l'esprit de salle de garde qui, parfois, pèse sur les initiatives individuelles trop peu sûres d'elles-mêmes; tenons compte, encore, des efforts fournis dans d'autres directions; n'oublions pas, surtout, cette obsession des définitifs qui, d'une façon générale, entrave les élèves de quatrième année, et nous comprendrons déjà plus facilement, à mon avis, la chute du nombre, et trop souvent de la qualité, des candidats aux Prix de Faculté, lorsqu'on passe des deux premières années à la troisième et surtout à la quatrième.

Vu de ce côté, le problème que nous cherchons à résoudre s'avère donc de plus en plus difficile au fur et à mesure que nos élèves avancent dans leurs études. L'esprit de discipline qu'ils ont pu acquérir au cours de leurs études secondaires, s'atténue, s'il existait. L'esprit personnel d'initiative n'a pas encore trouvé sa voie et son plein essor. La vie de notre étudiant « polarisée », au début, complètement vers notre Faculté, s'oriente, dans la suite, vers d'autres lieux et d'autres activités, et ausi, il faut bien le dire, vers des plaisirs où Capoue ne succède pas toujours à Cannes. Nos amphithéâtres se font moins pleins. Trop souvent les parties des programmes de nos examens qui n'ont pas servi, ou ne servent pas, croit-on, à la préparation directe des concours hospitaliers, se trouvent un peu négligées. Il serait bien étonnant, dans ces conditions, que nos concours des dernières années, si attrayants qu'ils soient par leurs récompenses, attirent autant de candidats que les concours des premières années.

Pourtant il subsiste de multiples raisons de croire au succès final: le contact entre la Faculté et tous ses élèves se maintient, bon gré mal gré, régulier grâce aux Travaux

pratiques. L'obligation de passer l'examen, peut-être devant le professeur lui-même, est un fort encouragement à ne pas trop exagérer l'indifférence. Les cours de l'après-midi sont toujours fort accessibles à tous, et certains cours du matin, même, d'heure un peu avancée, le sont devenus. Il existe maintenant des reproductions contrôlées d'une bonne partie de votre enseignement. Au surplus, il reste toujours facile d'emprunter les cours à un camarade mieux favorisé, ou de retrouver l'essentiel de vos leçons dans les livres ou dans les mises au point que vous-mêmes, vos collaborateurs ou vos collègues, avez publiés. Il est donc possible d'espérer que les mesures que vous avez prises, et dont le succès est si net pour la première année, continueront à faire sentir leur heureux effet, même pour les années plus anciennes.

Mais il est encore un point que vous voudrez bien m'excuser d'aborder ici. Sa discussion dépend, en effet, d'une autre Assemblée. J'espère cependant que celle-ci ne m'en voudra pas de la mettre en cause, dans une question qui intéresse à un si haut point l'avenir de notre profession. Je pense que, dans l'effort que nous devons mener pour le succès de l'enseignement de la Faculté, le corps des Pharmaciens des Hôpitaux et des Asiles peut jouer, lui aussi, un rôle. Il est certain que des encouragements directs, donnés à l'Hôpital, dans cette sorte d'intimité que les conditions rendent plus amicale, peuvent avoir le meilleur effet. Enfin, il est toujours possible, pour ma part je dirais même nécessaire, d'appuyer encore plus les épreuves des concours hospitaliers sur les cours de la Faculté. Ainsi, peut-être, disparaîtrait ce mode de préparation qui consiste, comme vous le savez, à donner de grands efforts à l'étude de telle ou telle question, et à laisser dans un oubli total d'autres questions tout ausi importantes, mais moins indiquées par la mode ou par la composition des jurys. Cette fa-

çon d'apprendre à l'aventure, faisant appel plus à la mémoire qu'au raisonnement, meublant l'esprit de notions périssables sans liens et sans équilibre, presque complètement dépourvues d'idées générales, laissant dans cet esprit de dangereuses lacunes, est profondément décevante pour ceux qui lui font confiance, et me paraît dénuée de caractère éducateur. Nous ne pouvons que rendre service à nos élèves en les maintenant, autant qu'il nous est possible, en contact étroit avec l'enseignement qu'ils reçoivent à la Faculté, enseignement complet, essentiel, harmonieux, seul capable de leur donner, pour le présent, l'ensemble des connaissances indispensables et, pour l'avenir, l'esprit droit nécessaire à l'exercice de leur profession. En ce sens, je ne puis qu'applaudir à la chance heureuse qui a permis, dans ces dernières années, de renforcer, de couronner même souvent, les jurys hospitaliers par des professeurs n'appartenant pas au corps des Hôpitaux.

Voici, Monsieur le Doyen, Messieurs, les quelques réflexions que m'a suggérées la lecture du Palmarès. Veuillez m'excuser de leur longueur et être assurés, si certaines de ces suggestions vous semblent peu recevables, qu'elles n'ont été formulées que par soin de l'intérêt de nos élèves et par souci de la grandeur de notre Faculté.

CLASSEMENT DES ETUDIANTS AUX EXAMENS DE FIN D'ANNÉE.

(Session de juillet.)

PREMIÈRE ANNÉE

---

1 MM. Lebreton.
2 Baurin.
3 Rekik.
Mlle Bailly.
5 MM. Pareux.
6 Chivot.
Boujean.
Chamagne.
Douris.
10 Gerard.
Chareton.
12 Mlle Quentin.
13 M. Biajoui.
14 Mlle Lantencis.
M. Lefevre (Maurice).
Mlles Petit (Geneviève).
Vigneron.
Albert.
MM. Bourderionnet.
20 Lacomme.
21 Faucher.
22 Pourrat.
23 Mlle Aufroy.
M. Blanchet.
Mlle Charriere.
26 MM. Suchard.
27 Renard.
Chatin.
29 Gruyer.
Gueraud.
Hacot.
MM. Lemeland.
Morel.
Bonnivard.
Busch.
Courtois.
37 Charles.
38 Lagrange.
Ray.
Mlle Massonneau.
MM. Stouvenel.
Denimal.
43 Mlle Guimbellot.
M. Marcilhacy.
45 Mlle Peyronnet.
M. Riglet.
Mme Poli.
48 MM. Lebas.
Leroi.
Petton.
Debelut.
52 Mlles Litoux.
Lefort.
MM. Leprunier.
55 Laverdet.
56 Mlle Legrand.
MM. Moreau (Robert).
Vaslin.
Viale.
Mlles Albanne.
Bauffre.
Corre.

MM. Favre.
64 Jolivet.
Pamela.
Villard.
Vauclin.
Mme Wampach.
M. Berghounoux.
Mlle Dupont.
MM. Franchot.
72 Guiet.
Mlle Krauss.
M. Malfzieux.
Mlles Martin.
Bencit.
MM. Cigogne.
Courtault.
Deslande.
Cunin.
Frances.
81 Mlle Gornick.
M. Guenot.
Mlles Pigal.
Lemercier.
M. Nguyen den ho ang.
Mlle Roullet Chery.
M. Clement.
Mlles Courtecuisse.
89 Gobert.
MM. Juteau.
Lebourdais.
Mlle Paulus.
M. Tabourdeau.
Mlle Vigoureux.
MM. Chassagne.
Descouts.
97 Mlles Guillemin.
Japhet.
M. Laselve.
Mlle Legros.
MM. Mancione.
102 Galloux.
Mlle Capra.
MM. Courillon.
Desaultry.
106 Mlle Gorce.
Mlle Jabrige.
MM. Mariani.
Ledrut.
110 Gentelet.
Huten.
Mouchet (Gilles).
Robilliot.
Mlles Manouvrier.
115 Marguier.
Muzac.
M. Tavard.
Mlles Tepliski.
Delorche.
120 De Jong.
MM. Moitier.
Roullet.
Weil.
Mlles Demazier.
125 Isaac.
M. Jacquetty.
Mlle Prevost.
M. Aurambault.
129 Mlle Morchoisne.
M. Renaud.
Mlle Delmotte.
M. Tissier.
Mlles Capois.
Clotes.
M. Debrieu.
Mlle Duflo.
136 MM. Levy (Pierre).
Chataigne.
Mlle Vallet.
MM. Brismontier.
Brunet.
Mlle Couchaud.
MM. Dehaut.
143 Beder.
Librez.
Mausset.
Meninger.
Mlle Rocaboy.
MM. Bancaud.
Berthelin.
Mlle Chanteau.

151 MM. Homery.
Lefour.
Mlle Michenet.
MM. Pigercl.
Portier.
Mlles Robin.
151 Sourmais.
MM. Barre.
Bataílly.
Mlles Chatelais.
Cornu.
162 MM. Hirsch.
Peloguin.
Zandych.
Descartes.
166 Knoll.
Verdeil.
168 Mlle Jacoupy.
Mlle Slimane.
MM. Sauvageon.
Verlot.
172 Girard.
Mlles Genet.
Spingarn.
M. Therade.
Mlle Borne.
MM. Desarmenien.
178 Moyon.
179 Charmes.
Talman.
181 Bocquet.
Mlles Frambcise.
183 Laurentie.
M. Claverie.
184 Mlle Puygrenier.

DEUXIÈME ANNÉE

1 M. Capet.
2 Mlles Chouquet.
3 Gouteyrat.
4 Mme Gence.
MM. Pottier.
Ferreira.
Mlle Kirsch.
8 MM. Gobert.
Bergeron.
10 Goupil.
11 Mlle Laroche.
12 MM. Rolandez.
13 Genin.
Legoux.
15 Larsen.
16 Genet.
17 Mesanguy.
Mlle Rabate.
19 MM. Melliaud.
Floret.
Brugerolle.
Mme Fourgeaud.
M. Dubreuil (Roger).
24 M. Lemonnier.
25 Mlle Gazats.
MM. Martin-Frere.
Carlier.
Mlle Damiens.
29 M. Arragon.
30 Mlles Chemery.
Dufour.
32 MM. Perez.
Hebert.
Piat.
35 Leclere.
Peyrole.
37 Mlle Levillain.
MM. Mezbourian.
Mounier (Paul).
Champigneulles.
Delord.
42 Sourdoire.
Cordier.
44 Gabail.
45 Pinson.
Mlle Sitri.

MM. Boige.
48 Parnoudeau.
49 Sassi.
Comy.
Croizeau.
52 Mlles Heuret.
Parent.
MM. Aubier.
Bernardo.
56 Hamard.
Cavailles.
Degusseau.
59 Leheuzey.
Jean.
Daufresne.
62 Hordoir.
63 Mlle Henry.
M. Philippot.
Mlle Prevot-Brouille.
MM. Bourasset.
Carron.
68 Jacq.
Maillard.
Mlle Pernet.
71 MM. Thierry (Alfred).
Belin.
Bloy.
74 Illaire.
75 Josse.
76 Mlles Holl.
Maury.
M. Trehin.
79 Mlles Lecorche.
Messager.
Lasserre.
MM. Dubuc.
83 Bureau.
Leroide.
Mme Coulon.
86 MM. Hauteville.
Perrin.
Mlle Rollot.
M. Weil.
Mlle Dufau.
M. Aubriot.

MM. Dambroise.
93 Cassicus.
94 Vaylac.
Mlle Cheutin.
96 Gueret.
Moreau (P.).
98 Mlles Barascud.
Mignon.
MM. Vernochet.
Dave.
102 Mlle Lemaitre.
MM. Busnel.
Salem.
Sylvain.
Dastugue.
Fremeaux.
Dogue.
109 Lecoq.
Levacher.
Delafollie.
112 L'haridon.
Mlle Lamande.
Mme Colombier.
Mlle Depierre.
116 MM. Peltier.
Jamet (Jean).
Lemeland.
Thepenier (Roger).
Mlle Vigier.
MM. Benoit.
Ardoint.
123 Huet.
Irumberry.
Paret.
Vrin.
Dupleix.
128 Mlle Mauduit.
MM. Jungers.
Levy (René).
Teste (J.).
Mlles Meunier.
Mounier.
Pageot.
M. Pele.
Mlle Wodzinski.

M. Dumerc.
138 Mlle Guillaumin.
MM. Mozaffari.
Villeneuve.
Mme Combe.
142 M. Landrin.
Mlles Ligouzat.
Mancion.
MM. Berenstein.
Labrosse.
147 Mlle Abry.
MM. Linet.
Masson (Pierre).
Boulet.
151 Gihr.
152 Marguerier.
Mlle Tixier.
MM. Angelier.
Daudet.
156 Mlles Blanchard (G.).
157 Langumier.
MM. Hairie.
Jeanton.
Mlles Bellamy.
Banos.
Fonsagrive.
163 MM. Hubert.
Teste (Paul).
Mlle Roux (Geneviève).
MM. Sephar.
Toutain.
168 Paris.
169 Tobailem.
Mlle Gaulier.
M. Chantereau.
172 M. Thomas.
Mlle Blanchard (Jeanne).
MM. Blonde.
175 Villejean.
Denoyelle.
Mlle Cardon.
MM. Constans.
Caye.
180 Narey.
Mlles Le Corre.
Wansort.
183 MM. Pialat.
184 Venot.
Mlle Faucher.
186 M. Lemeille.
187 Mme Graillot.
Mlle Tissier.
189 MM. Jaudon.
Mespoulet.
Mlles Dehous.
Choix.
M. Delfour.
194 Mlle Deville.
195 MM. Lhote.
Bruneleau.
Michelin.
Crossouard.
199 Thepenier.
200 Mlle Battegay.
M. Delmas.
201 Mlle Perrier.
202 M. Jouadhou.
203 Mlles Rodillon (H.).
204 Krauze.
205 M. Durand.

TROISIÈME ANNÉE

1 Mlles Urbain.
2 Limasset.
Apach.
4 M. Signargout.
5 Mlle Callamand.
M. Jouenne.
7 MM. Fourneau.
8 Gallet.
Mlles Mignon.
10 Bourgeois.
11 Robin (Yvonne).
Bazin (Suzanne).

MM. FOUBERT.
14 OUDOT.
15 Mlle SOSSA.
MM. GAUME.
17 LOLLERY.
Mlles THEULOT.
BISSET.
20 MM. MAHIET.
CANAL.
LE BOUQUIN.
23 Mlle ROKEACK.
MM. THURET.
BAGROS.
26 Mlle MAINGUET.
MM. MOUTON.
28 LE MARCHAND.
CHAPON.
30 Mlle ROYER.
MM. DUMONTET.
OTTENWAELDER.
33 Mme FRANCOIS.
Mlles LECALLONEC.
MONJANEL.
RIPART.
WIART.
M. SALMON.
Mlle SAINT-MARTIN.
M. BOUBLI.
Mlle HUGUET.
MM. FRAPPIER.
43 LE TROCQUER.
44 FINARD.
ANSCHEL.
Mlle FEUILLET.
47 MM. PIGELET.
TATON.
ZINCK.
BLIN.
51 PETIT.
Mlle SICHEL.
MM. BIENAIMÉ.
BOUSSER.
VIRATELLE.
56 DELARRAS.
RICQUIER.
M. CHAUSSON.
59 Mlle JACQUELIN.
MM. MIGNARD.
CANELOPOULOS.
BETHUNE-REINCCKE.
CLYTI.
64 Mlles HENNEAULT.
MORIN.
NICOLLET.
MM. CANAULT.
BOUJU.
Mlle CHANSOLLES.
MM. TONNELIER.
71 NARODETSKI.
TREPS.
BAREIN.
Mlle CARRON.
MM. COHEN.
76 GUENIN.
HAGOPIAN.
LEFEVRE (Raymond).
LAFOND.
Mlles BONNEL.
81 LECLERC.
M. MILLET.
Mlle PERRIER (Edith).
84 M. LE PARC.
Mlles MOREAU.
MUSY.
M. DESCHAMPS.
88 Mlle PHILIPPE.
M. RICHARD.
Mlles MONTHIEU.
DELAVALIERE.
92 HAFFNER.
LHOTE.
M. DUPIN (E.).
95 Mlles FULKENSTEIN.
CASAU.
LIEGE.
ROUX (M.).
TREVES.
M. SOLVES.
Mlle ZELEANU.
Mme PINSOLLES.

103 MM. Maury.
Mestelan.
Gendraud.
Brunet.
Mlle Bonnet.
MM. Choisel.
Guigon.
Mlles Bouchaud.
Dumatras.
112 M. Dupin (Daniel).
Mlle Bazin (Andrée).
M. Blum.
Mlle Thomas (G.).
MM. Fayol.
Henry.
Mlle Achille.
M. Dupuy.
Mme Gaud.
MM. Sassé.
Devillers.
Collesson.
124 Grenat.
Chemin.
Merlin.
Mlle Bordeaux-Montieu.
MM. Lefebvre.
Zalkind.
130 Mlles Maillot.
Cayatte.
Deret.
133 MM. Janot.
Plaisance.
MM. Romary.
Bordonnet.
Mlle Chevois.
MM. Daoud.
Parat.
Bouchet.
141 Gilquin.
Mlles Rosenthiel.
Gibergy.
144 MM. Vendrely.
Georgiades.
146 Rougeot.
Mlles Sauvage.
Lombard.
149 MM. Legendre.
Salle.
Laborderie.
Foiret.
Frontier.
Forget.
155 Landrieux.
Mlle Bouchaud.
157 M. Vattaire.
Mlle Schmitt.
159 MM. Baron.
Lerman.
161 Piedefer.
Mlles Baudoin.
163 Chereau.
164 Monceau.
165 Daré.

Etudiants ayant pris part aux concours de fin d'année et auxquels le classement a permis d'attribuer une récompense sur la donation anonyme de 20.000 francs

Année	Classement général de fin d'année.	Prix de la Faculté	Récompenses
			fr.
Première année			
M. Le Breton	1er	2e mention	1.500
M. Chareton	10e		1.000
Mlle Vigneron	14e	1er prix (50 fr. de livres)	1.800
Mlle Lantenois	14e	2e mention	800
M. Lacomme	20e	4e mention	500
M. Charles	37e	1re mention	400
Mlle Guimbellot	43e	2e mention (30 fr. de livres)	500
Deuxième année			
Mlle Chouquet	2e	2e mention	1.500
Mlle Kirsch	4e	1re mention	1.200
M. Goupil	10e	2e prix (30 fr. de livres)	1.500
M. Larsen	15e	1er prix (95 fr. de livres)	1.800
M. Genet	16e	3e mention	500
M. Melliand	19e	4e mention	500
Troisième année			
Mlle Urbain	1re	3e mention	1.500
Mlle Mignon	8e	2e mention	1.200
Mlle Bazin	1re	2e prix (30 fr. de livres) et 200 francs.)	1.700
M. Oudot	14e	1re mention	800
M. Ottenwaelder.	30e	1er prix (120 fr. de livres et 300 francs.)	1.300

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(*4.000 francs et une médaille d'argent.*)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves :

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat ;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale ;

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour l'année 1934 était le suivant : *Les Lythracées médicinales autres que le Henné.*

Pour 1935 : *Les plantes médicinales en usage chez les indigènes de l'Afrique intertropicale.* — Pour 1936, *Les plantes oléagineuses nouvelles ou peu connues utilisées en Indochine.*

PRIX LAILLET

(*600 francs.*)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr.50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1934, le prix est alloué à la Zoologie, en 1935, il sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 %, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

La Faculté a maintenu pour 1933 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1934.

Pour 1935 le sujet sera le suivant : *Etude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 °/₀ sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1935, le prix sera attribué à la Zoologie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

PRIX DESPORTES

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

PRIX HENRI BUIGNET

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme HALLAIS (Amélie-Louise), veuve de M. BUIGNET (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 % sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

PRIX FLON

(*900 francs.*)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement. laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1935 sera le même que pour 1934, savoir :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

LEGS LE METTAIS

Par son testament en date du 1er janvier 1888, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attibuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

1934. MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 2912